BADMINTON
ESSONNE

Règlement du Championnat Interclubs Mixte

Version 1

Comité départemental de Badminton de l'Essonne
Maison Départementale des Comités Sportifs
Boulevard Charles de Gaulle
91540 MENNECY
01.69.23.44.20
www.badmintonessonne.org

Table des matières

1 ORGANISATION GENERALE 6

1.1 PREAMBULE 6
1.2 ROLE DES PRESIDENTS DE CLUB 6
1.3 ROLE DE LA COMMISSION COMPETITION ADULTES (CCA) 6
1.4 RECLAMATIONS 6
1.5 APPEL 7

2 INSCRIPTION 7

2.1 CONDITIONS ADMINISTRATIVES 7
2.2 DROITS D'INSCRIPTION 7
2.3 DATE LIMITE D'INSCRIPTION 7

3 ORGANISATION DU CHAMPIONNAT 7

3.1 DIVISIONS ET POULES 7
3.2 CHANGEMENT DE DIVISION 8
3.2.1 MONTEES 8
3.2.2 DESCENTES 8
3.2.3 COMPLETER LA DIVISION SUPERIEURE 8
3.3 COMPOSITION DES POULES 8
3.4 HORAIRES DE RENCONTRE 8
3.4.1 JOURS DE RENCONTRE 8
3.4.2 HORAIRES AUTORISES 8
3.4.3 CRENEAUX 9
3.5 VOLANTS 9
3.5.1 UTILISATION 9

4 DEROULEMENT DU CHAMPIONNAT 9

4.1 MODE DE RENCONTRE 9
4.2 CALENDRIER 9
4.2.1 DIFFUSION 9
4.2.2 REPORT D'UNE RENCONTRE SUR LA MEME SEMAINE 9
4.2.3 REPORT D'UNE RENCONTRE SUR UNE AUTRE SEMAINE 10
4.3 ATTRIBUTION DES POINTS 10
4.4 CLASSEMENT 11
4.5 COMPOSITION D'UNE RENCONTRE 11

5 DEROULEMENT D'UNE RENCONTRE 12

5.1 GENERALITES 12
5.2 ARBITRAGE 12
5.3 DECLARATION DE PRESENCE ET DECLARATION DE COMPOSITION D'EQUIPE 12
5.4 TRANSMISSION DES RESULTATS 13
5.5 DECOMPTE DES POINTS 13

6 COMPOSITION DES EQUIPES 13

6.1 CONDITIONS DE QUALIFICATION DES JOUEURS 13
6.1.1 LICENCE 13
6.1.2 CATEGORIE 13
6.1.3 CLASSEMENT 13
6.1.4 JOUEURS MUTES 14
6.1.5 JOUEURS SUSPENDUS 14
6.1.6 REMPLAÇANTS 14
6.1.7 RESTRICTIONS ICN/ICR/ICD 14
6.2 COMPOSITION D'UNE EQUIPE 15

6.2.1 NOMBRE DE JOUEURS 15
6.2.2 ORDRE DES JOUEURS 15
6.3 PLUSIEURS EQUIPES D'UN MEME CLUB 15
6.3.1 EQUIPES AUTORISEES POUR UN JOUEUR 15
6.3.2 REGLES DE COMPOSITION DES EQUIPES 15
6.3.3 EQUIVALENCE POINTS/CLASSEMENT : 16
6.3.4 EVALUATION DE LA VALEUR D'UN DOUBLE 16
6.3.5 EVALUATION DE LA VALEUR D'UNE EQUIPE 16
6.3.6 DEFINITION D'UNE JOURNEE 16
6.3.7 RESTRICTIONS 16
6.3.8 MONTEE DE JOUEURS 16
6.3.9 DESCENTE DE JOUEURS 17
6.3.10 EQUIPE AU REPOS 17
6.3.11 EQUIPE FORFAIT 17

7 PROBLEMES RENCONTRES 17

7.1 RETARD 17
7.2 CHANGEMENT D'HORAIRE OU DE LIEU 17
7.3 FORFAIT D'EQUIPE 17
7.3.1 CONDUITE A TENIR 17
7.3.2 FORFAIT DE L'EQUIPE VISITEE 17
7.3.3 CAS DE PLUSIEURS EQUIPES DANS UN CLUB 18
7.3.4 NOMBRE DE FORFAITS D'EQUIPE 18
7.4 EQUIPE INCOMPLETE 18
7.4.1 REGLES DE DEROULEMENT DE LA RENCONTRE 18
7.4.2 DECOMPTE DES POINTS 18
7.4.3 CAS DE PLUSIEURS EQUIPES DANS UN CLUB 18
7.5 BLESSURE ET ABANDON 18
7.5.1 SCORE DU MATCH OU LE JOUEUR SE BLESSE 18
7.5.2 REMPLACEMENT 19
7.5.3 SCORE DE LA RENCONTRE 19
7.6 INTERRUPTION DE RENCONTRE 19
7.6.1 INFORMATION DE LA CCA 19
7.6.2 CAUSES D'INTERRUPTION AUTORISEES 19
7.6.3 AUTRES CAUSES D'INTERRUPTION 20

8 SANCTIONS SPORTIVES 20

8.1 PENALITES 20
8.1.1 UN JOUEUR PERD SON MATCH PAR PENALITE 20
8.1.2 UNE EQUIPE PERD PAR PENALITE 20
8.1.3 LES 2 EQUIPES PERDENT PAR PENALITE 20
8.2 MISE HORS COMPETITION 20
8.2.1 CAUSES 20
8.2.2 CONSEQUENCE SUR LE CLASSEMENT DU CHAMPIONNAT 21
8.2.3 CONSEQUENCE POUR L'EQUIPE SANCTIONNEE 21
8.3 ERREUR DE HIERARCHIE ET JOUEURS NON AUTORISES 21
8.3.1 ERREUR DE HIERARCHIE 21
8.3.2 JOUEURS NON AUTORISES 22

9 SANCTIONS FINANCIERES 22

9.1 TARIFS 22

10 PLAY-OFF (BARRAGES/FINALES) 23

10.1 GENERALITES 23
10.1.1 LIEU ET HEURE DE COMPETITION 23
10.2 BARRAGES 23
10.2.1 DEROULEMENT 23

10.2.2 JOUEURS 25
10.2.3 COMPOSITION DES EQUIPES 25
10.2.4 ARBITRAGE 25
10.2.5 ORDRE DES MATCHS 25
10.3 FINALES 25
10.3.1 DEROULEMENT 26
10.3.2 JOUEURS 27
10.3.3 COMPOSITION DES EQUIPES 27
10.3.4 ARBITRAGE 27
10.3.5 ORDRE DES MATCHS 27
11 ANNEXE 1 28
11.1 EXEMPLE DE CALCUL DE LA VALEUR D'UNE EQUIPE POUR UNE RENCONTRE A 7 MATCHS 28

1 Organisation Générale

1.1 Préambule

Ce règlement s'applique à l'ensemble des divisions du championnat interclubs Mixte du Comité Départemental de l'Essonne.
En cas de point non précisé dans ce document, on fera alors référence :

- Au règlement des Interclubs régionaux de la LIFB
- Au règlement des Interclubs nationaux de la FFBAD
- Au règlement général des compétitions

En cas de circonstance exceptionnelle, la Commission Compétition Adultes (CCA), nommée par le Conseil d'administration du Comité Départemental prendra une décision.
La participation au championnat interclubs Mixte implique l'acceptation pleine et entière du présent règlement.

1.2 Rôle des présidents de Club

Le président du club qui engage une ou plusieurs équipes dans le championnat a la charge de communiquer aux capitaines d'équipes :

- Le présent règlement,
- Le calendrier de la poule dès qu'il aura été diffusé par la CCA.

1.3 Rôle de la Commission Compétition Adultes (CCA)

La CCA est en charge de l'organisation des compétitions, à ce titre elle :

- Rédige et diffuse le règlement de la compétition
- Établit et publie les calendriers sur le site du Comité Départemental
- Vérifie les résultats saisis par les capitaines
- Applique le règlement, statue sur les réclamations, les appels et prononce les sanctions. Elle est l'unique interlocuteur pour ces demandes, qui ne sont valides qu'à réception par la CCA
- Transfère les résultats à la fédération pour prise en compte

La CCA est garante de l'esprit sportif positif, de la civilité et du comportement responsable et respectueux des clubs engagés dans le championnat et de leurs adhérents, envers leurs instances dirigeantes (y compris la CCA elle-même) et les autres clubs et leurs adhérents.

La CCA pourra donc être directement saisie ou s'autosaisir pour tout manquement à ces règles de comportement, ~~quel~~ quelle que soit sa forme et qu'il soit lié ou pas à une rencontre, et décider d'une sanction, après délibération et validation du Président du Comité.

Cette sanction pourra consister en un rappel à l'ordre, une sanction individuelle, d'équipe ou de club (suspension, interdiction de montée, relégation) ou une sanction financière (cf. 9.1).

1.4 Réclamations

Toute réclamation notée pendant la rencontre doit être portée sur la feuille de rencontre. Une réclamation non liée au déroulement même d'une rencontre, doit être **notifiée dans les 8 jours** après la rencontre à la CCA, qui pourra s'en autosaisir pour éviter la procédure de confirmation par écrit.

Dans le cas contraire, ou si la réclamation est portée sur la feuille de rencontre, elle devra être transmise à la CCA dans les 8 jours après la rencontre, par une lettre détaillant le motif de la réclamation. La lettre sera accompagnée d'un chèque de caution de 30,00 € et signée du capitaine réclamant.

En cas de rejet de la réclamation, la caution sera conservée. La caution sera remboursée si la réclamation est justifiée. La CCA rendra un avis sur la réclamation. Aucune réclamation sur une rencontre ne pourra être notifiée à la CCA passé un délai de 8 jours après la fin de la rencontre.

1.5 Appel

Tout appel concernant les sanctions doit être adressé dans les 8 jours suivant la notification de la sanction au président du Comité Départemental.
L'appel sera signé par le président du club réclamant. Il sera accompagné d'un rapport circonstancié et d'un chèque de caution de 70,00 €. En cas de rejet de l'appel, la caution sera conservée. La caution sera remboursée si l'appel est justifié.
Le Comité Directeur du Comité Départemental se prononcera sur l'appel.

2 Inscription

2.1 Conditions administratives

Pour inscrire une équipe en championnat interclubs Mixte, un club doit :

- Etre affilié :
  - À la FFBaD
  - À la LIFB
  - Au Comité Départemental 91
- Avoir réglé les droits d'affiliation à ces 3 entités
- Avoir réglé les éventuelles amendes de la saison précédente
- Avoir un minimum de 10 licenciés
- Faire parvenir au Comité avant la date limite d'inscription :
  - Un bordereau d'engagement par équipe.
  - Un virement correspondant aux frais d'inscription de toutes les équipes engagées

2.2 Droits d'inscription

Les droits d'inscription sont de ~~60,00 €~~ 65,00€ par équipe.

2.3 Date limite d'inscription

La date limite d'inscription sera diffusée aux Présidents des Clubs et sur le site du Comité Départemental en début de saison.

3 Organisation du championnat

3.1 Divisions et poules

Le Championnat est composé de :

- X divisions
- Une division peut comporter de 1 à 4 poules
- Une poule peut être composée de 5 à 9 équipes

Le nombre de poules par division (ainsi que leurs compositions respectives) sera diffusée aux Présidents de Clubs en début de saison, et accessible sur le site du Comité Départemental et sur le site badnet.org

Le championnat est géré par la CCA, qui est le garant du respect du règlement et opère pour le bon déroulement du championnat. La CCA est le premier interlocuteur des capitaines d'équipe, et sera joignable par une adresse email spécifique cca@badmintonessonne.org pour toute question ou demande de support.

3.2 Changement de division

3.2.1 Montées

Division 1 :

Des play-offs opposants les 1er et 2nd de chaque poule afin de déterminer le champion départemental et son vice-champion.
Le champion départemental montera en R3
Le Vice-Champion jouera les barrages de montée organisés par la Ligue.

Autres divisions :

Les premiers de chaque poule monteront dans la division supérieure sous réserve de respecter le nombre max d'équipe par poule pour un même club.

3.2.2 Descentes

De la D1 à D3, les équipes classées dernières de poule descendent dans la division inférieure.
En D4, Les derniers et avant dernier descendent en D5.
En D5, les modalités de descente seront communiquées en début de saison en fonction du nombre d'équipes inscrites dans le championnat.

3.2.3 Compléter la division supérieure

Afin de pouvoir compléter les divisions supérieures, des barrages seront organisés (cf. article 10.1.2).

Pour compléter les divisions D1 à D3: Barrage entre les avants derniers et les 2nd de la division inférieure.
Pour compléter la D4, barrage entre les 2nd de la D5
Pour compléter la D5, les modalités seront précisées en début de saison (en fonction du nombre d'équipes inscrites en D6)

Si toutes les équipes barragistes sont repêchées, seront alors pris en compte les résultats des équipes et donc du classement suite aux rencontres de la saison régulière pour compléter les divisions supérieures

Toute équipe devra honorer le repêchage en division supérieure ~~(sauf cas particulier cf article 10.1.1 confirmation de participation).~~

3.3 Composition des poules

Les équipes seront réparties dans les poules par la CCA.
Dans la mesure du possible, la commission prendra en compte les compositions de l'année précédente pour éviter aux équipes de rencontrer les mêmes adversaires.
Un même club peut avoir plusieurs équipes dans la même division ~~sauf pour la D1~~. Toutefois, il ne pourra pas y avoir plus d'une équipe d'un même club par poule.

3.4 Horaires de rencontre

3.4.1 Jours de rencontre

Un club peut recevoir du lundi au vendredi.

3.4.2 Horaires autorisés

L'heure de convocation des rencontres ne peut être programmée avant 19h30 ni après 20h30.Les premiers matchs d'une rencontre doivent débuter au plus tard 30 minutes après l'horaire prévu de la rencontre en cas de retard d'un des deux clubs.

3.4.3 Créneaux

Le club doit disposer d'un créneau de :

- 2h30 minimum s'il a 2 terrains disponibles pour la rencontre.
- 2h00 minimum s'il dispose de plus de 2 terrains pour la rencontre.

3.5 Volants

Les volants sont fournis par l'équipe visitée.

Seuls les volants homologués Standard ou Elite par la FFBaD pour la saison en cours et la saison antérieure sont acceptés pour les interclubs.
La liste des volants autorisés est publiée sur le site de la FFBaD : http://www.ffbad.org/espaces-dedies/equipements/classements-federaux/classement-federal-volants-plumes-de-badminton

Sanction applicable : **Si une équipe propose et utilise un volant non homologué sur une rencontre, le club sera sanctionné d'une amende de 50€ (cf article 9).**

3.5.1 Utilisation

Les joueurs classés de niveau Départemental, Régional et National (D, R et N) jouent obligatoirement avec des volants plumes.
Le choix du volant est libre et d'un commun accord pour un match n'opposant que des joueurs Promotion. En cas de désaccord le JA (ou les capitaines qui ont fonction de) décidera(ont). Si le désaccord persiste, le volant en plastique devra être utilisé.

4 Déroulement du championnat

4.1 Mode de rencontre

Chaque équipe rencontre toutes les autres équipes de sa poule sous la forme de rencontres aller et retour.
Chaque équipe recevra donc tous ses adversaires et se déplacera chez chacun d'eux.

4.2 Calendrier

4.2.1 Diffusion

Le calendrier des rencontres est établi par la CCA.
Il est publié sur le site icbad.ffbad.org en début de saison. Les capitaines sont informés par courrier électronique.

4.2.2 Report d'une rencontre sur la même semaine

Quel que soit le motif, un report de rencontre sur un autre créneau de la même semaine sera accepté par la CCA :

1. Seulement si l'équipe adverse est d'accord, sous réserve de préserver l'équité dans la composition de chaque équipe.
2. Si et seulement si la CCA est prévenue du nouveau créneau acté par les deux capitaines 15 jours minimum avant la date initiale de la rencontre.

Si le délai des 15 jours minimum n'est pas respecté, l'équipe demandant le report devra alors répondre à l'un des motifs de l'article 4.2.3 pour être autorisé à reporter la rencontre.

En cas de match reporté, la composition d'une équipe doit être celle qui était autorisée le jour initialement prévu (sauf dans le cas où un joueur qualifié pour jouer à la date initiale est suspendu à la date de report, dans ce cas il ne pourra pas participer à la rencontre).

Sanction applicable : **En cas de report non signalé auprès de la CCA, même avec accord des équipes concernées, les 2 équipes auront rencontre perdue par pénalité (cf article 8).**

4.2.3 Report d'une rencontre sur une autre semaine

Aucune rencontre ne pourra être reportée sur une autre semaine sans une demande écrite préalable auprès de la CCA (avec les deux capitaines en copie de la demande par email) et l'accord formel de celle- ci. Les seuls motifs de report, sur une autre semaine, soumis à consultation et validation par la CCA sont :

- Intempéries (Déplacement déconseillé en raison d'intempéries, acté par les autorités compétentes)
- Incident entraînant moins de 2 terrains disponibles par rencontre. Si plusieurs rencontres sont prévues dans le gymnase, sauf accord entre tous les capitaines, la rencontre reportée sera celle qui concerne la division la moins haute, ou l'équipe jouant à domicile la moins haute si les équipes évoluent dans la même division. Sauf accord des capitaines, et de par la seule complexité du championnat, une rencontre d'ICD Mixte sera prioritaire dans ce cas, sur une rencontre d'ICD Masculine.
- Gymnase rendu non disponible par la mairie (dans ce cas un justificatif devra être envoyé à la CCA avant la date de la rencontre).
- Epidémie. Si plus de 3 joueurs ayant joué pour cette équipe la journée précédente sont malades, le club pourra demander le report de la rencontre. Les certificats médicaux devront être transmis à la CCA dans les 8 jours suivant la date prévue pour la rencontre.
- Température dans le gymnase en-dessous du seuil minimal autorisé (10°C)
- **Club organisateur d'un tournoi ou d'une compétition officielle, déclarée et autorisée** (FFBaD, LIFB ou Comité) et qu'une (des) équipe(s) du club joue(nt) le vendredi soir précédent **au sein de son gymnase**.

  Pour ce cas, **le club peut demander le report d'une ou de toutes les rencontres concernées. Aucune demande ne peut être effectuée pour une ou plusieurs rencontre(s) jouée(s) à l'extérieur.** Toute demande devra être faite **au moins 90 jours avant le jour de la rencontre.**

Pour toute demande de report la date de la nouvelle rencontre sera fixée d'un commun accord par les 2 capitaines.

L'équipe subissant le report est prioritaire pour le choix de la nouvelle date. En dernier recours, la CCA fixera la date de la rencontre de la manière la plus équitable possible.

En cas de match reporté, la composition d'une équipe doit être celle qui était autorisée le jour initialement prévu (sauf dans le cas où un joueur qualifié pour jouer à la date initiale est suspendu à la date de report, dans ce cas il ne pourra pas participer à la rencontre).

Sanction applicable : **En cas de report, non justifié ou non demandé auprès de la CCA, même avec accord des équipes concernées, les 2 équipes auront rencontre perdue par pénalité (cf article 8).**

4.3 Attribution des points

Le vainqueur d'une rencontre est l'équipe ayant marqué le plus de points à l'issue des matchs composant la rencontre. Les points pour une rencontre sont :

- 4 points pour une victoire
- 2 points pour un match nul
- 0 point pour une défaite
- -1 point pour défaite par pénalité
- -2 points pour une défaite par forfait

Dans le cas où tous les matchs d'une rencontre sont disputés, des points de bonus sont appliqués :

- +1 point de bonus offensif en cas de victoire 8-0 (Division 1) ou 7-0 (autres Divisions)
- +1 point de bonus défensif en cas de défaite 3-5 (Division 1) ou 3-4 (autres divisions)

Un **point de bonus offensif** est accordé quand tous les matchs ont été remportés sur le terrain OU auraient pu l'être (matchs gagnés par forfait ou après application d'une pénalité sur un match).

Lorsque c'est la rencontre entière qui est gagnée par forfait ou pénalité (eg. équipe disqualifiée pour moyenne incorrecte), le point de bonus offensif n'est pas appliqué.

Un **point de bonus défensif** est accordé quand une équipe a une défaite avec le nombre maximum de matchs remportés sur le terrain OU auraient pu l'être (eg. matchs gagnés par forfait ou après application d'une pénalité sur un match).

Une équipe qui présente un forfait sur un ou plusieurs matchs n'est pas éligible aux bonus, contrairement à une équipe pénalisée à l'issue d'un match.

4.4 Classement

C'est le cumul des points obtenus par chacune des équipes qui détermine le classement à la fin de la saison.

En cas d'égalité entre plusieurs équipes, l'ordre du classement sera déterminé en tenant compte en priorité de :

- Equipe ayant le moins de rencontres perdues par forfait
- Equipe ayant le moins de matchs perdus par forfait
- Equipe ayant le moins de rencontres perdues par pénalité
- Equipe ayant le moins de matchs perdus par pénalité

Si l'égalité persiste entre 2 équipes, l'ordre du classement sera déterminé par les résultats des rencontres les ayant opposées en tenant compte dans l'ordre de :

- Match-average : la différence entre le nombre de matchs gagnés et le nombre de matchs perdus
- Set-average : la différence entre le nombre de sets gagnés et le nombre de sets perdus
- Point-average : la différence entre le nombre de points gagnés et le nombre de points perdus

Si l'égalité persiste entre plusieurs équipes, l'ordre du classement sera déterminé en tenant compte dans l'ordre de :

- Match-average : la différence entre le nombre de matchs gagnés et le nombre de matchs perdus sur l'ensemble des rencontres du championnat.
- Set-average : la différence entre le nombre de sets gagnés et le nombre de sets perdus sur l'ensemble des rencontres du championnat.
- Point-average : la différence entre le nombre de points gagnés et le nombre de points perdus sur l'ensemble des rencontres du championnat.

Si ces critères ne suffisent pas à départager deux ou plusieurs équipes, un tirage au sort déterminera le classement final, tirage au sort réalisé par la CCA.

4.5 Composition d'une rencontre

En Division 1, les rencontres se déroulent sur le format 8 matchs :

- 2 simples hommes
- 2 simple dames
- 1 double hommes
- 1 double dames
- 2 doubles mixtes

À partir de la Division 2, les rencontres se déroulent sur 7 matchs :

- 3 simples hommes
- 1 simple dame
- 1 double hommes
- 1 double dames
- 1 double mixte

5 Déroulement d'une rencontre

5.1 Généralités

Un exemplaire du présent règlement devra être obligatoirement disponible sur le lieu de la rencontre. Il est téléchargeable sur le site web du Comité Départemental :
https://www.badmintonessonne.org/

Le capitaine d'une équipe doit être présent physiquement lors de l'enregistrement des feuilles de présence sur l'interface badnet. Il ne pourra en aucun cas être remplacé pendant la rencontre.
En cas d'absence du capitaine, un autre joueur de l'équipe sera désigné comme capitaine et ceci pour toute la rencontre. Le changement de capitaine devra être enregistré sur la feuille de présence de l'interface badnet.
En fonction du résultat de chaque rencontre, chaque équipe se voit attribuer un nombre de points.
L'équipe totalisant le plus grand nombre de points, lorsque tous les matchs ont été joués, remporte la rencontre.

5.2 Arbitrage

Les 2 capitaines d'équipe sont considérés comme les juges-arbitres de la rencontre.
Ils doivent veiller en particulier à la composition des équipes en début de rencontre et au respect des règles en vigueur sur le coaching.

5.3 Déclaration de présence et déclaration de composition d'équipe

A son arrivée dans le gymnase, le capitaine doit se connecter à l'interface badnet de sa rencontre pour saisir et valider la feuille de présence de son équipe. Il est le seul responsable de l'enregistrement de cette feuille de présence.

Dès que les feuilles de présences des 2 équipes sont validées, les capitaines composeront leur équipe en fonction des joueurs adverses présents et l'enregistreront sur l'interface badnet de leur rencontre.

En cas de problème de connexion, les nom, prénom, numéro de licence et classement de la saison en cours (cf 6.1.3) dans les 3 disciplines de chaque joueur(euse) devront être notés sur une feuille en papier et transmis au capitaine adverse. Il en sera de même pour sa composition d'équipe.

Tous les joueurs(euses) susceptibles de participer à la rencontre doivent être inscrits sur la feuille de présence, y compris les remplaçant(e)s.

Les joueurs et les remplaçants enregistrés sur la feuille de présence **doivent être physiquement présents dans la salle**, **à l'exception d'un joueur(euse) maximum autorisé**, qui a jusqu'à 30 min après le début de la rencontre pour arriver dans la salle.

Si la rencontre est lancée et qu'un joueur d'une équipe est en retard supplémentaire, les matchs de la OU des séries où il est inscrit ne peuvent être lancés avant son arrivée si cette série entend un ordre lié au classement, sauf si le joueur impliqué a le classement le plus faible de son équipe dans sa série.

Ainsi si un joueur ou une joueuse en retard supplémentaire autorisé est inscrit en Simple Homme (Division 2 à 5) ou Simple Homme, Simple Dame ou Double Mixte (Division 1), les autres matchs de ces séries ne peuvent être lancés dans la première demi-heure de la rencontre, jusqu'à l'arrivée du joueur ou de la joueuse. En effet, il faut s'assurer que l'ordre des matchs est respecté que le joueur arrive dans le délai imparti ou pas.

- En Division 1, si un joueur du Double Mixte 1 n'est pas présent au lancement de la rencontre, les Mixtes ne peuvent être lancés. Si après 30 min, le joueur est présent, ils sont joués normalement. Si le joueur n'arrive pas dans les délais, la paire prévue en Mixte 2 devra jouer le Mixte 1, et le Mixte 2 est perdu par forfait.
- En Division 1, si une joueuse prévue sur le Simple Dame 2 n'est pas présente au lancement de la rencontre, le Simple Dame 1 peut être lancé dès le début de la rencontre.
- En Division 3, si un joueur prévu sur le SH2 n'est pas présent au lancement de la rencontre, le Simple Homme 1 peut être joué mais pas le Simple Homme 3. Si après 30 min, le joueur est présent, ils sont joués normalement. Si le joueur n'arrive pas dans les délais, le joueur prévu

sur le Simple Homme 3 devra jouer en Simple Homme 2 et le Simple Homme 3 sera perdu par forfait.

5.4 Transmission des résultats

Sauf problème de connexion à internet, les résultats des matchs seront saisis au fil de la rencontre puis validés par les deux capitaines directement sur l'interface badnet de la rencontre.

En cas de problème de connexion, le capitaine vainqueur (recevant pour les matchs nuls) saisit les résultats dans Badnet **dans les 24h après la rencontre**.

Le capitaine perdant devra valider ces résultats dans Badnet dans les 48h suivant la saisie.
Chaque capitaine est tenu d'avoir un compte Badnet avec une adresse mail valide.

En cas de contestation, le capitaine contestataire transmettra son exemplaire de feuille de rencontre à la CCA pour examen.

Sanction applicable : **Si le capitaine vainqueur ne saisit pas les résultats dans les 24h après la rencontre, le club sera sanctionné d'une amende (cf article 9).**

5.5 Décompte des points

Chaque équipe marque :

- 1 point par match gagné, y compris si le match est gagné par forfait
- 0 point par match perdu
- -1 point par simple perdu par forfait ou pénalité
- -1 point par double perdu par forfait ou pénalité

6 Composition des équipes

6.1 Conditions de qualification des joueurs

6.1.1 Licence

Le joueur doit être licencié dans le club pour lequel il joue.

On entend par licencié, la consultation possible du N° de licence dans l'extranet POONA pour la saison en cours.

Les licenciés « non joueur » ne sont pas autorisés.

Sanction applicable : **Si un joueur joue une rencontre alors qu'il n'est pas licencié, le club pour lequel a joué ce joueur se verra sanctionné d'une amende (cf article 9).**
Les sanctions selon l'article 8.3.2 s'appliqueront également.

Les résultats du(des) match(s) joué(s) par ce joueur non licencié ne pourra(ont) être remonté(s) dans Poona.

6.1.2 Catégorie

La compétition est autorisée aux joueurs de catégorie :

- Vétéran
- Senior
- Junior
- Cadet
- Minime

6.1.3 Classement

Il n'y pas de limite au classement des joueurs participants.
Le classement pris en compte pour toute la saison sera le classement à une date communiquée aux capitaines en début de saison.

Toute demande de reclassement d'un joueur validée par la ligue en cours de saison ne sera pas prise en compte pour ce championnat. Le joueur concerné gardera ses classements à la date arrêtée par la CCA et communiquée en début de saison aux capitaines.

6.1.4 Joueurs mutés

Un maximum de 2 joueurs mutés est admis par rencontre.

Sanction applicable : **En cas d'infraction, tous les matchs joués par le(s) joueur(s) muté(s) le(s) mieux classé(s) (toutes disciplines confondues) seront perdus par pénalité. À classement égal, c'est le CPPH à la date d'arrêt des classements qui fera foi.**
Les sanctions selon l'article 8.3.2 s'appliqueront également.

6.1.5 Joueurs suspendus

Un joueur suspendu de toute compétition fédérale par la Fédération n'est, par définition, pas autorisé à participer au championnat départemental mixte le temps de sa suspension.

À savoir que si un joueur ne justifie pas son absence sur un tournoi, il apparaît comme forfait volontaire et sa suspension prendra effet à compter du 3ème lundi suivant le dernier jour de la compétition.

Sanction applicable : **En cas d'infraction, tous le(s) match(s) joué(s) durant la période de suspension du joueur concerné seront perdus par pénalité.**
Les sanctions selon l'article 8.3.2 s'appliqueront également.
Une participation à une compétition fédérale en étant suspendu entraîne une suspension supplémentaire de 6 mois appliquée directement par la Fédération.

6.1.6 Remplaçants

Un remplaçant est un joueur inscrit sur la feuille de présence mais qui ne participe qu'à un seul match ou ne participe à aucun match de la rencontre.
Un joueur remplaçant ne pourra participer à un match de la rencontre que si :

- un joueur de l'équipe se blesse.
- le match n'a pas encore commencé au moment où la blessure est constatée.

Le remplaçant ne pourra en aucun cas, avoir un classement supérieur au joueur remplacé.

6.1.7 Restrictions ICN/ICR/ICD

Un(e) joueur(euse) ayant disputé une rencontre d'interclubs National (ICN), Régional (ICR) ou Départemental (ICD) pour un club ne pourra pas participer à une rencontre **pour un autre club** dans la même saison, même en cas de mutation exceptionnelle.
Un joueur ayant disputé **plus de deux rencontres** (une journée de Régional vaut 2 rencontres ou 1 rencontre disputée par un(e) joueur(se) sur 2 journées de Régional différentes vaut 2 rencontres) d'ICR ou d'ICN (les rencontres se cumulent qu'il s'agisse de National ou de Régional), **ne peut plus participer au ICD**.
Un(e) joueur(se) ne peut participer à une rencontre d'ICD et d'ICR ou ICN sur la même semaine (une semaine étant entendue de lundi à dimanche).

Une équipe Départementale **ne peut présenter sur une rencontre plus d'un joueur(se) ayant déjà joué en ICR/ICN sur la même saison** (sous réserve que ce joueur n'ait disputé plus de deux rencontres, ICR et ICN cumulées), **jusqu'à ce que la deuxième journée d'ICR et 3ème journée d'ICN soient disputées.**
Au-delà de ces journées d'ICR et d'ICN, une équipe Départementale peut présenter sur une rencontre autant de joueurs qu'elle le souhaite ayant déjà joué en ICR/ICN sur la même saison, sous réserve bien sûr qu'ils n'aient disputé plus de deux rencontres, ICR et ICN cumulées.

Sanction applicable : **En cas d'infraction pour chacune de ces situations, le(s) match(s) joué(s) par le joueur concerné sera(ont) perdu(s) par pénalité.**
Les sanctions selon l'article 8.3.2 s'appliqueront également.
Si un(e) joueur(euse) participe à une rencontre d'ICD et joue en ICR ou ICN le week-end

de cette même semaine, les matchs joués en ICD seront donnés perdus par pénalité.
Et les sanctions selon l'article 8.3.2 s'appliqueront également.

6.2 Composition d'une équipe

6.2.1 Nombre de joueurs

Le nombre maximal de joueur(euse)s dans une équipe n'est pas limité. Un joueur ne pourra pas disputer plus de 2 matchs lors d'une rencontre.
Un(e) joueur(euse) ne pourra pas disputer 2 matchs dans une même discipline lors d'une même rencontre.
Ex : Pas le droit pour une même personne de faire 2 simples, 2 doubles ou 2 mixtes.

6.2.2 Ordre des joueurs

Les joueurs doivent être placés dans l'ordre du classement. À classement égal, l'ordre est libre.
Le classement pris en compte pour toute la saison sera le classement à une date communiquée aux capitaines en début de saison.

Sanction applicable : **Le(la) joueur(euse) ou la paire placé(ée) en mauvaise position aura match perdu par pénalité (cf articles 8.1.1).**
Les sanctions selon l'article 8.3.1 s'appliqueront également.

6.3 Plusieurs équipes d'un même club

6.3.1 Equipes autorisées pour un joueur

Un joueur peut jouer indifféremment pour l'une ou l'autre équipe de son club sous réserve de :

- Etre qualifié pour disputer la rencontre
- Respecter les règles décrites au paragraphe « Règles de composition des équipes »

6.3.2 Règles de composition des équipes

Une équipe devra avoir une valeur estimée inférieure ou égale à la valeur estimée de l'équipe immédiatement supérieure du même club, qui participe au même championnat. Dans le cas où un club aurait plusieurs équipes dans une même division, c'est l'équipe portant le plus petit numéro qui sera considérée comme l'équipe supérieure.

Sanction applicable : **Si une équipe présente une valeur estimée inférieure à celle de l'équipe immédiatement inférieure du même club, participant au même championnat, ces deux équipes auront rencontre perdue par pénalité (cf article 8.1.2).**

Ex :
L'équipe 3 en ICD Mixte a une valeur moyenne de 5,2
L'équipe 4 qui dispute aussi les ICD Mixte a une moyenne de 5,6
Conséquence : l'équipe 3 et l'équipe 4 perdent par pénalité
Un joueur ayant disputé **plus de 3 rencontres avec une équipe** ne pourra plus être aligné dans une équipe inférieure du même club, qui dispute le **même championnat**.
Les rencontres se cumulent. Si un joueur joue 3 rencontres pour l'équipe 1 de son club puis descend en équipe 2, dès son premier match en équipe 2 il ne pourra plus jouer pour l'équipe 3.

Sanction applicable : **En cas de non-respect de ce point, les matchs du joueur concerné seront perdus par pénalité (cf article 8.1.1).**
Les sanctions selon l'article 8.3.1 s'appliqueront également.

Une **équipe du championnat mixte** ne peut être renforcée lors d'une rencontre par plus de deux joueurs, dont le dernier match disputé était en championnat masculin (journée précédente ou pas).

Cas particulier (en fin de championnat) :
Exemple : Les équipes 2 et 3 masculines n'ont que 10 journées de championnat.
L'équipe 1 mixte a 14 journées de championnat.
La composition des équipes 2 et 3 en J10 sert de référence pour la J11, la J12, la J13 et la J14 de l'équipe 1. Ce qui signifie, que si l'équipe 1 se renforce de 2 joueurs via l'équipe 2 et/ou 3 sur la J11, l'équipe 1 ne pourra plus faire appel à d'autres joueurs de l'équipe 2 et 3 pour les J12, J13 et J14. Les deux joueurs qui renforcent l'équipe 1 sur la J11 pourront quant à eux continuer de jouer pour la 1 sur les J12, J13 et J14.

Sanction applicable : **En cas de non-respect de ce point, tous les matchs joués par le(s) joueur(s) le(s) mieux classé(s) (toutes disciplines confondues) et concernés par ce va-et-vient seront perdus par pénalité (cf article 8.1.1). À classement égal, c'est le CPPH à la date d'arrêt des classements qui fera foi.**
Les sanctions selon l'article 8.3.1 s'appliqueront également.

6.3.3 Equivalence points/classement :

Le nombre de points attribués est défini dans le tableau suivant :

Classement	NC	P12	P11	P10	D9	D8	D7	R6	R5	R4	N3	N2	N1
Valeur	0	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12

Voir un exemple de calcul de la valeur d'une équipe en Annexe 1.

6.3.4 Evaluation de la valeur d'un double

Pour évaluer la valeur d'un double, chaque joueur se verra attribuer un nombre de points en fonction de son classement dans la discipline. La valeur du double sera égale à la somme des points attribués à chaque joueur, divisée par 2.

Exemple :
Un double D7-P10 sera évalué à (6 + 3) / 2 = 4,5 points
Une paire D9-D9 sera évaluée à (4 + 4) / 2 = 4 points

6.3.5 Evaluation de la valeur d'une équipe

Le nombre de points de chaque joueur (ou paire) sera cumulé puis divisé par 7 à partir de la Division 2 ou par 8 pour la Division 1 pour obtenir la valeur de l'équipe. Toutefois si une équipe est incomplète, la division ne se fait plus par 7 ou 8, mais par le nombre de matchs joués.

6.3.6 Définition d'une Journée

Le terme de « journée » s'applique pour les rencontres disputées du lundi au dimanche d'une même semaine.
Ces journées sont identifiées dans le calendrier sous la forme J XX (XX représentant le N° de la journée).

6.3.7 Restrictions

Pour une même journée de championnat, un joueur ne peut jouer que pour une seule équipe de son club **quel que soit le championnat** (Mixte ou Masculin).

Sanction applicable : **En cas de non-respect de cette règle, l'équipe ayant joué en dernier, aura rencontre perdue par pénalité (cf article 8.1.2).**
Si les rencontres ont lieu le même jour, toutes les équipes auront rencontre perdue par pénalité.

6.3.8 Montée de joueurs

Au sein du championnat Mixte, le nombre de montées n'est pas limité, sauf depuis une équipe dite « au repos ».

6.3.9 Descente de joueurs

Au sein du championnat Mixte, le nombre de descentes n'est pas limité, sous réserve de respecter la règle concernant la valeur des équipes et la titularisation des joueurs.

6.3.10 Equipe au repos

Une équipe au repos est une **équipe qui est exemptée de rencontre** pour la journée considérée (nombre d'équipes impair dans la poule).

Au sein du championnat mixte, aucune descente d'un membre d'une équipe au repos dans une des équipes inférieures du club **n'est autorisée** et la **montée d'un seul membre de l'équipe au repos** dans une équipe supérieure sera **autorisée**.
La composition de référence pour l'équipe au repos est celle de la journée précédente.

Sanction applicable : **En cas de non-respect de ces règles, tous les matchs disputés par un membre de l'équipe au repos seront donnés perdus par pénalité pour la rencontre en cause (cf article 8.1.1).**

6.3.11 Equipe forfait

Si une équipe du club déclare forfait pour une rencontre, cette équipe sera considérée « au repos ».

Sanctions applicables : **Les règles définies dans le paragraphe « Équipe au repos » s'appliqueront aux échanges de joueurs entre cette équipe et les autres équipes du club. Pour toute défaite par forfait, l'équipe perd 2 points au classement général de la poule.**

7 Problèmes rencontrés

7.1 Retard

Un club a droit à 30 minutes de retard **par rapport à l'horaire prévu de la rencontre** pour présenter son équipe complète (tous les joueurs présents sur le lieu de compétition) et sa feuille de rencontre complétée, et permettre ainsi le début de la rencontre.
Une exception de retard est autorisée. En effet, un retard supplémentaire est autorisé pour un seul joueur(euse) maximum par équipe, qui est inscrit sur la feuille de rencontre : il(elle) aura 30 min de délai maximum après le début de la rencontre, pour se présenter. Passé ce délai, même si les matchs concernés par ce joueur(euse) ne sont pas encore joués, ils sont considérés perdus par forfait.

7.2 Changement d'horaire ou de lieu

Si en cours de saison un club change définitivement l'horaire ou le lieu des rencontres qu'il accueille, il doit en faire la demande préalable auprès de la CCA, au moins 4 semaines à l'avance, afin de permettre aux autres capitaines d'équipe de s'assurer de la disponibilité de leurs joueurs. Ce nouvel horaire devra être fixe, sur le jour et l'heure, pour la suite de la saison.

7.3 Forfait d'équipe

7.3.1 Conduite à tenir

En cas de forfait d'une équipe, l'équipe présente doit prévenir la CCA par mail.

7.3.2 Forfait de l'équipe visitée

En cas de forfait de l'équipe visitée sans avoir prévenu l'équipe visiteuse, l'équipe visitée devra régler les frais de transport de l'équipe visiteuse. Le remboursement se fera sur la base du tarif de remboursement kilométrique de la LIFB et pour 2 véhicules au maximum.

7.3.3 Cas de plusieurs équipes dans un club

Dans le cas où un club déclare forfait une équipe sur une journée, quel que soit le championnat, aucun des joueurs de cette équipe (la composition de l'équipe à la journée précédente étant la référence) n'est autorisé à disputer une rencontre sur cette même journée pour une autre équipe du club, quel que soit le championnat.

Sanctions applicables : **En cas d'infraction, toutes les équipes ayant aligné un joueur d'une équipe déclarée forfait, auront rencontre perdue par pénalité (cf article 8.1.2).**

Si un club déclare forfait une équipe sur une journée du Championnat Mixte, toutes les équipes inférieures dans ce même championnat auront rencontre perdue par pénalité.
Pour toute défaite par forfait, l'équipe perd 2 points au classement général de la poule et sera sanctionnée d'une amende financière en fonction de la classification du type de forfait (cf. article 9)

7.3.4 Nombre de forfaits d'équipe

Si une équipe perd 3 rencontres par forfait d'équipe, elle sera mise "hors compétition" (cf article 8.2).

7.4 Equipe incomplète

7.4.1 Règles de déroulement de la rencontre

Une équipe incomplète est autorisée à déclarer forfait le ou les matchs qu'elle ne peut disputer.
La rencontre ne pourra se dérouler que si l'équipe incomplète est en mesure de faire au moins match nul pour la rencontre.
Les matchs non joués se font sur le match hiérarchiquement inférieur.

7.4.2 Décompte des points

- L'équipe complète marque 1 point par match gagné par forfait
- L'équipe incomplète marque -1 point par match (simple ou double) perdu par forfait

7.4.3 Cas de plusieurs équipes dans un club

Dans le cas où un club aligne plusieurs équipes, une équipe doit se présenter au complet si une des équipes inférieures du club se présente complète.

Sanction applicable : **En cas d'infraction, toutes les équipes inférieures à l'équipe incomplète, auront rencontre perdue par pénalité (cf article 8.1.2)**

Une dérogation à cette règle sera acceptée une seule fois pendant la saison, par équipe incomplète.

7.5 Blessure et abandon

7.5.1 Score du match où le joueur se blesse

Saisir le score réel au moment de la blessure et cocher la case « Ab » du joueur concerné sur l'interface badnet de la rencontre.

L'abandon sera pris en compte pour le CPPH.

Pour le championnat les points marqués seront les suivants :

- Si la blessure survient pendant le premier set :
  - L'équipe du joueur blessé perd le match par 2 sets à zéro
  - Le score du premier set sera le nombre de points marqués par le joueur blessé et 15 ~~21~~ (ou le score du joueur blessé plus 2 points si besoin) pour l'autre équipe
  - Le score du second set sera 15 ~~21~~ -0 contre l'équipe du joueur blessé.

- Si la blessure survient pendant le second set :
  - L'équipe du joueur blessé a perdu le premier set, elle perd le match par 2 sets à zéro
  - L'équipe du joueur blessé a gagné le premier set, elle perd le match par 2 sets à 1
  - Le score du premier set sera le nombre de points obtenu sur le terrain
  - Le score du second set sera le nombre de points marqués par le joueur blessé et 15 ~~21~~ (ou le score du joueur blessé plus 2 points si besoin) pour l'autre équipe.
  - Le score du troisième set (si l'équipe du joueur blessé a remporté le premier set) sera de 15 ~~21~~ à 0.
- Si la blessure survient pendant le troisième set :
  - L'équipe du joueur blessé perd le match par 2 sets à 1
  - Le score des 2 premiers sets sera celui obtenu sur le terrain
  - Le score du troisième set sera le nombre de points marqués par le joueur blessé et 15 ~~21~~ (ou le score du joueur blessé plus 2 points si besoin) pour l'autre équipe.

7.5.2 Remplacement

Si le joueur blessé ne peut disputer son second match, son équipe a la possibilité de faire appel à un remplaçant si celui-ci est déclaré sur la feuille de présence, sous réserve du respect du règlement.

7.5.3 Score de la rencontre

Si un joueur se blesse et abandonne son match, l'équipe du joueur blessé perd le match où le joueur se blesse par 1 à 0.

Dans le cas où le joueur blessé devait jouer un autre match :

- Si le joueur blessé a pu être remplacé ou si les 2 capitaines l'ont autorisé à le disputer, le second match se déroule normalement et le résultat acquis sur le terrain est pris en compte pour le décompte de points de la rencontre.
- Si le joueur blessé n'a pu être remplacé, l'équipe du joueur blessé perd le match par 1 à 0.

7.6 Interruption de rencontre

7.6.1 Information de la CCA

Si une rencontre ne se termine pas (moins de 7 ou 8 matchs joués), le capitaine de l'équipe recevant doit faire parvenir à la CCA :

- Un rapport indiquant les raisons de l'interruption
- Les feuilles de présence des 2 équipes
- La feuille de rencontre avec les résultats des matchs terminés

En cas de désaccord entre les 2 équipes, le capitaine de l'équipe visiteuse fera lui aussi parvenir un rapport à la CCA.

7.6.2 Causes d'interruption autorisées

Si une rencontre est interrompue pour l'une des raisons suivantes :

- Dépassement exceptionnel du créneau horaire alloué au club
- Coupure électrique
- Toute cause mettant en péril la sécurité des personnes (inondation, incendie…)

Le(s) match(s) non terminé(s) ou non joué(s) sera(ont) reporté(s) et rejoué(s) à une date ultérieure sauf si les 2 capitaines sont d'accord pour entériner le résultat de la rencontre.
Dans ce cas, seuls les matchs entièrement joués seront pris en compte pour le calcul du classement du championnat.

Dans le cas où les matchs seraient rejoués, la CCA fixe la date de la nouvelle rencontre sur propositions des 2 capitaines.

La composition des équipes devra être celle qui était présentée initialement.

7.6.3 Autres causes d'interruption

Les cas des rencontres interrompues pour un autre motif que ceux indiqués au paragraphe précédent seront examinés par la CCA.

En fonction des causes de l'interruption, la CCA pourra décider de :

- Faire rejouer les matchs non disputés. La composition des équipes devra être celle qui était autorisée le jour initialement prévu.
- Donner les matchs non disputés perdus par forfait à l'une ou l'autre des équipes.

Dans ce cas le résultat de la rencontre prendra en compte tous les matchs qu'ils aient été disputés ou non.

- Donner la rencontre perdue par pénalité pour l'une ou l'autre des équipes.
- Mettre l'une ou l'autre des équipes hors championnat (cf. chapitres Sanctions).

8 Sanctions sportives

8.1 Pénalités

8.1.1 Un joueur perd son match par pénalité

Un joueur perdant un match par pénalité :

- Donne 1 point pour l'équipe qui n'a pas commis de faute
- Perd - 1 point pour son équipe si le match concerné est un simple
- Perd - 1 point pour son équipe si le match concerné est un double

En tout état de cause le score d'une rencontre ne peut être négatif, et serait ramené à 0 le cas échéant.

Le résultat réel des matchs sera pris en compte pour le CPPH.

8.1.2 Une équipe perd par pénalité

Une équipe perdant une rencontre par pénalité perd :

- par 0 match à 7 (0-8 pour la Division 1)
- et 0 set à 14 - 2 sets par match (ou 0-16 pour la Division 1)
- et 0 point à ~~294~~ 210 - ~~21~~ 15 points par set (ou 0-240 ~~336~~ pour la Division 1) Elle marque – 1 point au classement du championnat.

8.1.3 Les 2 équipes perdent par pénalité

Les 2 équipes marquent – 1 pt au classement du championnat. Le résultat de la rencontre est :

- 0 match à 0
- 0 set à 0
- 0 point à 0

Cet article s'applique en particulier si la rencontre n'a pas été jouée.

8.2 Mise hors compétition

8.2.1 Causes

Une équipe peut être mise hors compétition par la CCA :

- soit en raison d'un comportement antisportif
- soit parce qu'elle a perdu 3 rencontres par forfait d'équipe

Si une équipe est mise « hors compétition » parce qu'elle a perdu 3 rencontres par forfait d'équipe, tous les joueurs ayant participé à au moins deux rencontres pour cette équipe **ne pourront jouer pour aucune autre équipe de ce club engagée en championnat départemental jusqu'à la fin de saison**.

8.2.2 Conséquence sur le classement du championnat

Si l'équipe est mise « hors compétition » avant la fin des matchs « Aller », tous les résultats de l'équipe sont annulés.

Si l'équipe est mise « hors compétition » pendant les matchs « Retour » :

- les résultats acquis sur le terrain sont maintenus
- les matchs restant à jouer sont déclarés perdus par pénalité (0 match à 7 et 0 set à 14 ou 0-8 et 0-16 pour la Division 1)

8.2.3 Conséquence pour l'équipe sanctionnée

L'équipe mise « hors compétition » est reléguée dans la division inférieure pour la saison suivante.

8.3 Erreur de hiérarchie et joueurs non autorisés

Les tableaux ci-dessous donnent le ou les matchs perdus par forfait et qui engendrent donc une pénalité par l'équipe ayant commis l'infraction dans les situations suivantes :

- Erreur de hiérarchie
- Joueur suspendu
- Joueur non licencié
- Joueur titulaire en équipe supérieure
- Joueur titulaire en IC régionale/national
- Joueur ayant joué pour un autre club dans la même saison
- Joueur muté non autorisé à jouer (quota max dépassé dans la rencontre)
- Joueur étranger non autorisé à jouer
- Joueur concerné par le va-et-vient entre l'IC mixte et masculin (quota max dépassé dans la rencontre)

8.3.1 Erreur de hiérarchie

On suppose que l'ordre descendant de classement des joueurs (ou paires pour la D1) est :

1. Joueur 1
2. Joueur 2
3. Joueur 3

Pour la Division 1 (s'applique de la même façon pour les erreurs de hiérarchie en SH, SD et DX) :

Matchs disputés par		Sanctions	
SH1	**SH 2**	**SH1**	**SH 2**
Joueur 1	Joueur 2	Ordre normal pas de sanction	
Joueur 2	Joueur 1		Pénalité

Pour les autres divisions :

Matchs disputés par			Sanctions		
SH1	SH 2	SH 3	SH1	SH 2	SH 3
Joueur 1	Joueur 2	Joueur 3	Ordre normal pas de sanction		
Joueur 1	Joueur 3	Joueur 2			Pénalité
Joueur 2	Joueur 1	Joueur 3		Pénalité	
Joueur 2	Joueur 3	Joueur 1			Pénalité
Joueur 3	Joueur 1	Joueur 2		Pénalité	Pénalité
Joueur 3	Joueur 2	Joueur 1		Pénalité	Pénalité

8.3.2 Joueurs non autorisés

On suppose que le joueur en rouge est le joueur se trouvant dans l'une des situations mentionnées ci-dessus (autre que l'erreur de hiérarchie) :

Pour la Division 1 (s'applique de la même façon en SH, SD et DX) :

Matchs disputés par		Sanctions	
SH1	SH 2	SH1	SH 2
Joueur 1	Joueur 2		Pénalité
Joueur 1	Joueur 2	Pénalité	Pénalité

Pour les autres divisions :

Matchs disputés par			Sanctions		
SH1	SH 2	SH 3	SH1	SH 2	SH 3
Joueur 1	Joueur 2	Joueur 3			Pénalité
Joueur 1	Joueur 2	Joueur 3		Pénalité	Pénalité
Joueur 1	Joueur 2	Joueur 3	Pénalité	Pénalité	Pénalité

9 Sanctions financières

9.1 Tarifs

Certaines fautes ou omissions peuvent être sanctionnées par une amende. Les amendes sont prononcées par la CCA.

En cas de mise "hors compétition" d'une équipe à cause de la règle des 3 forfaits, les amendes précédentes restent dues. L'amende concernant le 3ème forfait n'est pas due.

L'amende de 100,00 € ne s'applique pas aux équipes mise « hors compétition » à cause d'une équipe supérieure.

Les amendes sont publiées sur le site web du Comité Départemental.
Le capitaine et le président du club en sont informés par mail.

Motif	Tarif
Pour une équipe : Absence ou retard de saisie des résultats sur le site Badnet dans les délais précisés par le règlement	1ère infraction : 10,00 € 2ème infraction : 20,00 € 3ème infraction : 50,00 €
Forfait d'équipe justifié	20,00 €
Forfait d'équipe injustifié	50,00 €
Joueur non licencié	50,00 €
Comportement non respectueux	150,00 €
Mise « hors compétition » d'une équipe	100,00 €
Forfait Général	100,00 €
Utilisation d'un volant non homologué	50,00 €
Retard dans l'envoi du dossier d'inscription	100,00 €

10 Play-Off (barrages/finales)

10.1 Généralités

La participation au Pay-Off est obligatoire pour les équipes concernées par cette phase finale

10.1.1 Lieu et heure de compétition

Lieu :

Les Play-Off se dérouleront **dans le gymnase de l'équipe hiérarchiquement supérieure ou la mieux classée** (au nombre de points à l'issue de la saison régulière puis si égalité, nombre de matchs gagnés, nombre de sets gagnés et nombre de points gagnés, tout ceci moyenné au nombre de matchs disputés en cas de poules de taille différente) si les équipes appartiennent à la même division.

Date et heure :

Les Play-Off se dérouleront pendant 2 semaines à la date fixée par la CCA. Les rencontres se dérouleront selon les créneaux horaires de l'équipe désignée comme hôte.

~~***Confirmation de participation :***~~

~~Le président du club ou le capitaine de l'équipe concernée devront confirmer la participation de leur équipe **au moins 5 jours avant la date prévue pour le barrage** par mail ou par courrier.~~

~~Une équipe n'ayant pas confirmé sa participation soit volontairement, soit avant la date limite sera classée dernière des barrages Play-Off concernés et ne pourra prétendre au repêchage en division supérieure.~~

~~Une équipe ayant confirmé sa participation avant la date limite et déclarant forfait le jour des barrages Play-Off sera classée dernière de ses barrages et sanctionnée d'une amende de 100,00€.~~

10.2 Barrages

10.2.1 Déroulement

Les barrages se dérouleront sous la forme suivante :

- Rencontre 1 : Equipe A contre Equipe D
- Rencontre 2 : Equipe C contre Equipe B
- Rencontre 3 : Vainqueur rencontre 1 contre Vainqueur rencontre 2
- Rencontre 4 : Perdant rencontre 1 contre Perdant rencontre 2

Pour les rencontres au format 8 matchs, en cas d'égalité, un Mixte en Or devra être joué pour déterminer un vainqueur.

Sur les barrages en 7 matchs, en cas d'égalité (eg. Forfait sur un match ou pénalité appliquée à l'issue de la rencontre), les règles de classement à appliquer sont les mêmes que pendant la saison régulière (cf.article 4.4).

La CCA tiendra compte en priorité de :

1) Equipe ayant **le moins de rencontres perdues par forfait** sur la saison régulière et les barrages.
2) Equipe ayant **le moins de matchs perdus par forfait** sur la saison régulière et les barrages.
3) Equipe ayant **le moins de rencontres perdues par pénalité** sur la saison régulière et les barrages.
4) Equipe ayant **le moins de matchs perdus par pénalité** sur la saison régulière et les barrages.

Si ces critères ne suffisent pas à départager les deux équipes, un tirage au sort déterminera le classement, tirage au sort réalisé par la CCA.

Si une ou plusieurs pénalités sont appliquées suite à la vérification des résultats par la CCA et qu'une égalité apparaît, les règles de classement à appliquer seront alors les mêmes que pendant la saison régulière (cf.article 4.4).
La CCA tiendra compte en priorité de :

1) Equipe ayant **le moins de rencontres perdues par forfait** sur la saison régulière et les barrages.
2) Equipe ayant **le moins de matchs perdus par forfait** sur la saison régulière et les barrages.
3) Equipe ayant **le moins de rencontres perdues par pénalité** sur la saison régulière et les barrages.
4) Equipe ayant **le moins de matchs perdus par pénalité** sur la saison régulière et les barrages.

Si ces critères ne suffisent pas à départager les deux équipes, un tirage au sort déterminera le classement, tirage au sort réalisé par la CCA.

Les barrages de D5/D6 seront déterminés en début de saison, ils dépendent du nombre d'équipes engagées dans le championnat. L'information sera transmise en octobre lors de la réunion des capitaines.

	Format	Equipe A	Equipe B	Equipe C	Equipe D
D1	8 matchs	1er poule A	2ème poule A	1er poule B	2ème poule B
D1/D2	8 matchs	5ème poule A D1	2ème poule A D2	5ème poule B D1	2ème poule B D2
D2/D3	7 matchs	7ème poule A D2	2ème poule A D3	7ème poule B D2	2ème poule B D3
D3/D4	7 matchs	7ème poule A D3	2ème poule A D4	7ème poule B D3	2ème poule B D4
D4/D5	7 matchs	2ème poule A D5	2ème poule B D5	2ème poule C D5	2ème poule D D5

Pour la D1:

Le vainqueur de la rencontre 3 sera déclaré Champion Départemental et montera automatiquement en R3.
Le perdant de la rencontre 3 sera déclaré Vice-Champion Départemental et participera aux Play Off organisé par la Ligue

Pour les autres divisions
Les équipes classées de 1 à 4 complèteront, si besoin, la division supérieure.

10.2.2 Joueurs

Joueurs qualifiés
Les joueurs devront respecter les règles de qualification définies dans le règlement de la saison régulière.
Pour être autorisé à participer aux barrages un joueur devra :

1. Avoir disputé au moins 2 rencontres avec l'équipe barragiste au cours de la saison.
2. Avoir disputé au maximum 3 rencontres avec les équipes supérieures du club (tous les matchs disputés avec une équipe supérieure du même championnat seront pris en compte).

Si toutefois l'équipe est incomplète au moment des barrages (eg blessures) elle peut être renforcée par 2 joueurs maximum qui devront alors respecter le critère suivant :

1. Avoir un classement inférieur ou égal dans la spécialité (simple ou double) au joueur, respectant les critères de participation, ayant le classement le plus faible, présent sur la feuille de match (hors remplaçant).

Ces deux renforts ne peuvent être les seuls joueurs, de leur genre, de la rencontre.

Nombre de matchs par joueur
Règles identiques à celles de la saison régulière.

10.2.3 Composition des équipes

Responsabilité
La composition de l'équipe est de la responsabilité de chaque capitaine.

Remise des compositions d'équipes
La feuille de rencontre doit être saisie et validée sur l'interface badnet de la rencontre par les deux capitaines avant le début de la rencontre. Tous les joueurs inscrits sur la feuille de rencontre doivent être présents dans le gymnase au moment de la validation de la feuille de rencontre, avec un retard autorisé pour un seul joueur par équipe (*cf. 7.2*)

10.2.4 Arbitrage

La CCA pourra demander la présence d'un juge arbitre.
Dans ce cas, le juge arbitre sera au minimum d'un niveau ligue accrédité. La CDA (Commission Départementale Arbitrage) désignera le juge arbitre.

À défaut de juge arbitre les membres de la CCA présents lors des barrages feront office de juges arbitres.
À défaut, les capitaines d'équipes feront office de juges arbitres.

10.2.5 Ordre des matchs

L'ordre des matchs de chaque rencontre sera défini par le juge arbitre (ou faisant fonction de).

10.3 Finales

Les Finales permettent aux équipes classées en première position de leur poule à l'issue de la saison régulière, d'affronter la ou les autres équipes dans la même position pour les autres poules d'une même division, pour le titre de vainqueur de division. Des finales sont donc disputées pour les divisions 2, 3, 4, 5 et 6.

10.3.1 Déroulement

Les rencontres des Finales se disputent selon le même format que la saison régulière, à 7 matchs.

Dans les divisions à 2 poules :

Les équipes premières de chaque poule se rencontrent en aller-retour.
Le décompte des points pour les rencontres est le même que pour la saison régulière (application également des bonus).
Est déclarée vainqueur de division, l'équipe qui termine en tête du classement à l'issue des deux rencontres de finale.
La rencontre aller se déroulera dans le gymnase de l'équipe cumulant le plus de points à l'issue de la saison régulière (moyenné au nombre de rencontres disputées en cas de poules de tailles différentes) (si égalité, nombre de matchs gagnés, nombre de sets gagnés et nombre de points gagnés, tout ceci moyenné au nombre de matchs disputés en cas de poules de tailles différentes).

La rencontre retour se déroulera dans le gymnase de la deuxième équipe.

Cette phase Finale se déroulera pendant 2 semaines, aux dates fixées par la commission Adultes. Les rencontres se dérouleront selon les créneaux horaires de l'équipe désignée comme recevant.

Dans les divisions à 3 poules :

Les équipes premières de chaque poule constituent une poule de 3, ainsi chaque équipe se rencontre une fois en match aller seulement.
Les règles de classement des équipes et de décompte des points pour les rencontres sont les mêmes que pour la saison régulière (application également des bonus).
Est déclarée vainqueur de division, l'équipe qui termine en tête du classement à l'issue des rencontres de la poule de 3.

Cette phase finale se déroulera pendant 3 semaines, aux dates fixées par la commission Adultes.

L'ordre des rencontres se fera comme suit :

- Rencontre 1 : 1er de la poule A contre 1er de la poule B.

Le club hôte sera celui de l'équipe de la poule A selon le créneau horaire déclaré en début de saison.

- Rencontre 2 : 1er de la poule B contre 1er de la poule C.

Le club hôte sera celui de l'équipe de la poule B selon le créneau horaire déclaré en début de saison.

- Rencontre 3 : 1er de la poule C contre 1er de la poule A.

Le club hôte sera celui de l'équipe de la poule C selon le créneau horaire déclaré en début de saison.

Dans les divisions à 4 poules :

La finale se dispute entre 4 équipes A, B, C et D, désignées selon le tableau ci-dessous :

	Equipe A	Equipe B	Equipe C	Equipe D
Finale	1er Poule A	1er Poule B	1er Poule C	1er Poule D

4 rencontres seront alors disputées :

Rencontre 1 : Equipe A contre Equipe C
Rencontre 2 : Equipe B contre Equipe D
Rencontre 3 : Vainqueur Rencontre 1 contre Vainqueur Rencontre 2
Rencontre 4 : Perdant Rencontre 1 contre Perdant Rencontre 2

Le classement final sera :

1er : Vainqueur Rencontre 3
2ème : Perdant Rencontre 3
3ème : Vainqueur Rencontre 4
4ème : Perdant Rencontre 4

Les règles de décompte des points pour les rencontres sont les mêmes que pour la saison régulière.

Chaque rencontre se déroulera dans le gymnase de l'équipe qui cumulera le plus de points à l'issue de la saison régulière (moyenné au nombre de rencontres disputées en cas de poules de tailles différentes) (si égalité, nombre de matchs gagnés, nombre de sets gagnés et nombre de points

gagnés, tout ceci moyenné au nombre de matchs disputés en cas de poules de tailles différentes).

Cette Phase Finale se déroulera pendant 2 semaines, aux dates fixées par la commission Adultes. Les rencontres se dérouleront selon les créneaux horaires de l'équipe désignée comme recevant.

Pour chaque rencontre les volants seront fournis à parts égales.

10.3.2 Joueurs

Joueurs qualifiés

Les joueurs devront respecter les règles de qualification définies dans le règlement de la saison régulière.
Pour être autorisé à participer aux barrages un joueur devra :

3. Avoir disputé au moins 2 rencontres avec l'équipe barragiste au cours de la saison.
4. Avoir disputé au maximum 3 rencontres avec les équipes supérieures du club (tous les matchs disputés avec une équipe supérieure du même championnat seront pris en compte).

Si toutefois l'équipe est incomplète au moment des barrages (eg blessures) elle peut être renforcée par 2 joueurs maximum qui devront alors respecter le critère suivant :

2. Avoir un classement inférieur ou égal dans la spécialité (simple ou double) au joueur, respectant les critères de participation, ayant le classement le plus faible, présent sur la feuille de match (hors remplaçant).

Ces deux renforts ne peuvent être les seuls joueurs, de leur genre, de la rencontre.

Nombre de matchs par joueur

Règles identiques à celles de la saison régulière.

10.3.3 Composition des équipes

Responsabilité

La composition de l'équipe est de la responsabilité de chaque capitaine.

Remise des compositions d'équipes

La feuille de rencontre doit être saisie et validée sur l'interface badnet de la rencontre par les deux capitaines avant le début de la rencontre. Tous les joueurs inscrits sur la feuille de rencontre doivent être présents dans le gymnase au moment de la validation de la feuille de rencontre, avec un retard autorisé pour un seul joueur par équipe (*cf. 7.2*)

10.3.4 Arbitrage

La CCA pourra demander la présence d'un juge arbitre.
Dans ce cas, le juge arbitre sera au minimum d'un niveau ligue accrédité. La CDA (Commission Départementale Arbitrage) désignera le juge arbitre.

À défaut de juge arbitre les membres de la CCA présents lors des barrages feront office de juges arbitres.
À défaut, les capitaines d'équipes feront office de juges arbitres.

10.3.5 Ordre des matchs

L'ordre des matchs de chaque rencontre sera défini par le juge arbitre (ou faisant fonction de).

11 Annexe 1

11.1 Exemple de calcul de la valeur d'une équipe pour une rencontre à 7 matchs

	Classement du joueur	Valeur
SH 1	N3	**10**
SH 2	R4	**9**
SH 3	D7	**6**
SD	R6	**7**
DH	N2/D7	**(11+6)/2 = 8,5**
DD	R6/R6	**(7+7)/2 = 7**
MX	D8/R5	**(5+8)/2 = 6,5**
Total		**54**

La valeur de cette équipe est estimée à **54 / 7 = 7,71**